

**ACADEMIE
DE TOULOUSE**

COLLEGE CARNOT
Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Quorum : 13

Numéro de séance : 5

Nombre des présents : 17

Date de convocation : 3-02-2023

Nombre d'absents excusés :

Présidence de M. SOULAYRES

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	N° Acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
1. Rubrique fonctionnement administratif					
1-1 Approbation du PV du CA du 13-12.2022					
II. Rubrique Vie de l'établissement					
2.1 Dotation horaire globale pour information					
2. 2 Journée « Portes Ouvertes »					
2.3 – Evaluation établissement : auto-évaluation					
2.4 Travaux					

III. Rubrique Finances					
3.1 Délégation de signature au chef d'établissement					
3.2 Contrats & Conventions					
3.3 D BM					
3.4 Fonds social					
3.5 Voyage Eauze					
Questions des représentants de parents d'élèves et des enseignants					

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRÉSENCE AU CONSEIL Séance du 14/02/2023

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom -Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Anne ROGE			X				
		Guillaume SOULAYRES	X						
	Chef d'établissement adjoint	Marie-Noëlle NOUAILLES	X						
	Gestionnaire	Lydie RUGGERI			x				
	CPE	Roseline BIDAN	X			Marie-Claude MICHELENA			
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Lydie TOISON				Bernard KSAZ			
		Camille BONNE	x			Chantal DEJEAN DUPEBE			
		Isabelle CASTERA	x			Charline DUMONT			
	Commune siège	Jean FALCO				Philippe BARON			
	Personnalité qualifiée	Jean-Michel PEYRUSSE							
Total	5/8								
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Jessica ARPAJOU	x			Olivier BRUCHET			
		Sébastien SALVY				Marisol CLAMOUR	x		
		Pauline DUCES				Guillaume BOIRIE			
		Lisa GUENEN	x			Aurélia DOREZ			
		Christophe ADER	x			Céline LARROCHE			
	Rémi POQUES								
	Personnels atoss	Carole GUIGNARD	x			Christophe SADOWY			
Didier ESSER		x			Gilles CLAUDE				

Total	/8							
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Cyrille PARRA	x			Perrine YORK		
		Alexandra CAUBET	x			Marion LASSERRE		
		Christine SAUX	x			Emmanuelle RAMOUNET		
		Mélanie ALLAMEL	x			Samia EL BOUAMRI		
		Stéphanie PESTEL				Nathalie PASCAUD		
		Mélanie DAMIOT GIAVARINI	x			Christine LAPORTE		
	Elèves	Noélie RAETZ	x					
		Lily François Bonnafous	x					

Total	/8							
Total								

Désignation du secrétaire de séance :

MN Nouailles

1-1 Approbation du PV du CA du 13-12.2022

VOTE . : 17 Pour Contre Abstention

2.1 Dotation horaire globale pour information

17h41 arrivée de Mme Saux

M. Le principal explique cette répartition ne sera pas soumise au vote car elle n'entraîne ni création ni suppression de poste, et qu'à ce stade de l'année elle n'est pas définitive car les effectifs prévus peuvent évoluer.

Il présente les principes qui ont guidé la répartition de la DGH : équité, favoriser l'intérêt général, renforcer l'accompagnement de tous les élèves via la généralisation de l'AP en Math et Français, dédoubler en sciences en 3^{ème} pour améliorer les résultats des élèves au DNB, supprimer le cumul des options pour dégager des créneaux dans les emplois du temps pour développer le dispositif devoirs faits

Lors de la présentation du diaporama les interventions des membres du CA vont être nombreuses :

- Sur l'évaluation 6^{ème} :

Les enseignants et les parents s'interrogent sur la représentativité des chiffres présentés, car certains élèves peuvent être gênés par un manque de maîtrise du numérique. Les enseignants demandent à connaître les chiffres académiques de ces évaluations. La question des acquis en fin CM2 est aussi soulevée.

A ces remarques M. Le principal répond que les évaluations 6^{ème} correspondent à des acquisitions pour un élève en cours du cycle 3, qu'elles sont évolutives en fonction des réponses des élèves et qu'une séance d'entraînement à l'outil informatique est prévu en début de séance. Il précise que ces évaluations sont nationales et que nous n'avons pas encore tous les éléments de comparaison académiques ni départementaux.

- Sur les résultats au DNB

M. Le principal explique que les résultats au DNB sont en dessous des attendus.

M. Ader indique qu'il faudrait comparer les chiffres des résultats au DNB de la cohorte avec les résultats aux évaluations 6emes.

18h09 : arrivée de M. Bonne

- Sur les choix proposés par la direction

M. le Principal indique que face à ces données, et conformément aux directives données tant au niveau national que départemental il a décidé de renforcer les heures dévolues à l'Accompagnement Personnalisé en maths et en français sur tous les niveaux, en plus d'un renforcement en 6eme.

Il explique aussi que désormais le cumul des options ne sera plus possible, car cela induit une contrainte trop importante sur les EDT des élèves et que cela empêche la mise en place de devoirs faits et de l'AP par manque de créneaux libres sur l'EDT des élèves. Il informe le CA que certains élèves de 6eme ont 34 heures de cours par semaine actuellement.

Il indique que l'option facultative « bilingue » sera supprimée la rentrée 2023 sauf en 3eme afin de terminer la cohorte, en raison du redéploiement des heures consacrées jusque là à cette option sur de l'AP en Français et en Maths en 5eme et 4eme (qui n'existait pas jusqu'à présent) et sur du dédoublement en sciences en 3eme pour favoriser la réussite des élèves au DNB et la poursuite d'étude vers les carrières scientifiques.

Ces décisions amènent de nombreuses réactions à la fois des personnels, des parents et des élèves. qui s'inquiètent de l'impact de ces choix sur le recrutement des élèves de 6eme. Ils craignent que cela favorise le départ vers les autres établissements d'Auch et vers le privé.

M. Le principal répond que le choix du non cumul des options et de la fin de l'option bilingue répond à une nécessité d'amélioration des résultats et que l'image d'un établissement se mesure avant tout à la réussite de ses élèves.

Les parents d'élèves craignent que les élèves de l'option « bilangue » une fois répartis dans les groupes de LV2 ne s'ennuient. M. le Principal explique que les enseignants d'espagnol feront de la différenciation pédagogique et que les élèves bilangues auront un excellent niveau en LV2.

M. Ader déplore que cette répartition entraîne la perte d'un BMP en espagnol.

M. Le principal annonce que le choix du non cumul des options et de la fin de l'option bilingue sera annoncé lors des journées portes ouvertes.

Les familles dont les enfants sont déjà scolarisés au collège seront informées par la direction.

Les enseignants expriment leur opposition à ce projet de répartition en déposant deux motions : l'une sur la disparition de l'heure de techno en 6eme et l'autre sur leur opposition à la répartition de la DHG.

M. le Principal indique qu'il a transmis à l'IPR d'espagnol un courrier de l'équipe d'espagnol.

2.2 Journées Portes ouvertes

Les portes ouvertes auront lieu le 25 mars en même temps que les autres collèges d'Auch. et une réunion d'information générale sera faite par la direction à plusieurs reprises lors de la matinée.

Une réunion préparatoire aura lieu le 9 mars les élèves et les personnels souhaitant s'y investir pourront le faire.

2.3 Evaluation établissement : auto-évaluation

M. Le Principal informe le CA que l'EMS relancera l'enquête sur le climat scolaire du 20 au 30 mars. Les élèves auront le choix d'y participer. Une analyse sera ensuite faite en regard de l'enquête réalisée il y a 3 ans. Ce travail permettra de nourrir la réflexion pour l'auto évaluation du collège.

2.4 Travaux

M. le Principal expose les prochains travaux suite à une réunion avec le Conseil Départemental

Extérieurs : Groupe de travail le 23 mars avec des représentants usagers du collège (élèves, enseignants, agents, parents, direction, CD32)

Mise en sécurité de l'établissement et accessibilité : Maitrise d'œuvre en avril 2023. Projet final en janvier 2024.
Travaux été 2024.

Rénovation thermique : objectif d'économie de 40 pour cent de l'énergie à l'horizon 2030. Audit de tous les collèges en 2023.

Laverie : ces travaux sont reportés en raisons du sol cela se fera en 2024

3.1 Délégation de signature au chef d'établissement

En préambule M. le Principal explique qu'il a été mis fin au contrat de Mme Ruggièri en accord avec le Rectorat et la DSDEN, le poste étant surdimensionné. Il précise que le rectorat est venu plusieurs reprise cette année pour aider Mme Ruggièri. Il indique qu'un recrutement est en cours pour le poste.

Les enseignants déplorent que la situation de l'intendance soit difficile depuis plusieurs années et dépose une motion à ce sujet.

M. le Principal demande au CA la délégation de signature.

M. Ader demande pourquoi la signature n'a pas été faite. Monsieur le Principal explique que c'est un oubli de la

gestionnaire lors du changement d'année.

VOTE . : 19 Pour 0 Contre 0 Abstention

3.2 Contrats & conventions

Convention de location de l'internat

VOTE . : 19 Pour Contre Abstention

Convention avec l'ITEP

VOTE . : 19 Pour Contre Abstention

19h40 Sortie de M. Esser

Convention de location de salles

VOTE . : 19 Pour Contre Abstention

19h50 Retour de M. Esser

Vente des plateaux non utilisables par le self pour 1 euro pièce soit 250 euros

VOTE . : 19 Pour Contre Abstention

3.3 DBM

VOTE . : Pour Contre Abstention

3.4 Fonds social

M.le principal indique que le fond social a aidé 2 familles pour un montant de 347.25 euros

Il indique que la commission fonds social sera installée au prochain CA (oubli de rentrée scolaire)

3.5 Voyage Eauze DBM

VOTE . : 19 Pour 0 Contre 0 Abstention

Transfert de ligne budgétaire pour financement sortie scolaire

Questions des représentants de parents d'élèves et / ou des enseignants

Motion à l'initiative des professeurs et des personnels d'éducation du Collège Carnot d'Auch

Par cette motion, les enseignants et les personnels d'éducation du collège Carnot d'Auch dénoncent l'insuffisance de la dotation horaire globale proposée pour l'année scolaire 2023-2024.

En effet, les contraintes imposées à notre établissement ne permettent pas de répondre aux besoins de tous les élèves.

Dans le dialogue de gestion entre la direction et M Le Directeur Académique, il a été demandé que l'accent soit mis sur le français et les mathématiques en dédoublant tous les niveaux dans ces matières pour permettre le travail en groupe. Nous reconnaissons que cela permet effectivement de porter une attention plus soutenue aux élèves et à leurs besoins, notamment lorsque les classes sont surchargées, comme cela est projeté sur le niveau 3e à la rentrée 2023.

Cependant, cette demande impacte la marge d'autonomie de l'établissement. Celle-ci est déjà fortement impactée par les moyens accordés au fonctionnement des 4 sections sportives, dont l'une d'elle sera ouverte à partir de la rentrée 2023. Par la reconnaissance rectorale des sections sportives dans notre établissement, notre institution affirme l'intérêt de la diversité des options offertes à nos élèves alliant culture du corps et de l'esprit. Les effectifs sont tous les ans renforcés par l'attrait de cette particularité. Les services académiques n'accordent toutefois de dérogations pour les sections qu'en fonction de la capacité maximale réglementaire par classe et du strict respect des moyens définis. Nos effectifs deviennent de ce fait une difficulté supplémentaire dans certaines matières et l'absence de création de moyens horaires supplémentaires un réel obstacle.

Aujourd'hui, pour pouvoir répondre à la demande de M Le Directeur Académique, la direction de notre établissement fait le choix de supprimer la bilangue, option qui n'existe qu'au collège Carnot de la 6e à la 3e dans le dernier établissement public gersois qui apporte à un public d'élèves curieux et investis le renforcement d'une seconde langue étrangère. Supprimer dès aujourd'hui la bilangue, c'est faire fi des élèves qui ont débuté cette option, et c'est également n'accorder que peu d'importance à la qualité de l'enseignement de la LVE espagnol à la rentrée prochaine lorsque bilangues et LV2 seront réunis dans un

même groupe.

La direction de l'établissement a aussi fait le choix de supprimer l'option Français et Culture Antique de 6e. Cette option a été mise en place à la demande de l'Inspection Académique à la rentrée 2021. L'année suivante, Mme La Principale a fermé l'option grec, demandant à l'enseignante de transformer l'option latin en option Enseignement Conjoint des Langues Anciennes en 3e pour permettre aux élèves de manipuler aussi un peu de grec et ainsi récupérer des heures pour maintenir l'option FCA en 6e. Aujourd'hui, c'est une fermeture totale qui se profile pour cette option. Et pourtant... Cet enseignement "offre aux élèves de 6ème des outils historiques et linguistiques pour aborder de manière plus réfléchie la formation et la structure du français, tout en leur offrant des éléments de culture et de civilisation antiques". On a pu nous faire remarquer que cette option concernait peu d'élèves cette année scolaire (13 élèves). Cela s'explique d'une part par un déficit de communication l'année scolaire dernière et à une information confuse en direction des écoles primaires. Par exemple, en juin 2022, il a été indiqué que les élèves de 6e pourraient suivre plusieurs options; mais en septembre 2022, seuls les élèves des sections sportives ont eu cette opportunité. D'autres élèves entrant en 6e ont du choisir entre la bilangue et le Français Culture de l'Antiquité. Cette année, l'enseignante de lettres classiques a rencontré des élèves et certaines des enseignantes de lettres modernes présentent l'option dans les écoles du secteur. L'intérêt des élèves du primaire est réel et nous devrions maintenant leur annoncer que cette option, au mépris du travail de l'enseignante, et sans qu'aucune évaluation n'ait été faite, ne sera plus proposée pour la prochaine rentrée ? Le collège Carnot (dont l'indice de position sociale mérite qu'on s'y arrête...) accueille des élèves fragiles en fin de cycle 3. Or, l'enseignement de Français culture antique permet de donner du temps aux professeurs et aux élèves pour travailler les compétences à renforcer (en vocabulaire, en grammaire, en lecture) de façon différente, en excédant le cadre strict des "savoirs dits fondamentaux".

Dans notre collège, nous rappelons qu'un atelier « Territoire et Numérique » a vu le jour sous la demande d'une ancienne Directrice Académique pour permettre au collège Carnot de se doter d'un volet culturel en plus du volet sportif afin de transformer l'image de notre collège si souvent mal jugé. Cet atelier est toujours en place aujourd'hui et il a même reçu l'honneur de s'exposer au Ministère de l'Éducation Nationale à Paris lors des Journées Européennes du Patrimoine trois années de suite. Monsieur le Ministre a ainsi pu échanger en septembre avec l'enseignante représentant l'établissement et lui a apporté tout son soutien pour ce beau projet qui devrait s'étendre à d'autres établissements selon lui. Cette année, les trois enseignants impliqués dans cet atelier travaillent bénévolement tant ils ont à cœur la réussite des élèves et leur éveil à la curiosité qui leur permettra d'avoir envie d'apprendre et de progresser. Cet atelier permet aux élèves de s'intéresser à leur patrimoine de proximité et d'éveiller leur curiosité. Ainsi, de nombreux élèves qui n'ont jamais eu l'habitude de fréquenter les lieux culturels, se découvrent une vraie passion pour ces visites. C'est avec bonheur que les enseignants ont pu entendre de la bouche de leurs parents que ces élèves les ont "obligés" à aller visiter tel ou tel endroit pendant les vacances. N'est-ce pas une véritable victoire ? Ces élèves curieux sont ainsi plus réceptifs aux enseignements qui leur sont donnés et choisissent souvent une option pour aller encore plus loin. Et nous ne parlons là que de l'aspect culturel ! Mais dans "Territoire et Numérique", il y a aussi tout l'aspect numérique qui renforce les compétences des élèves qui créent des contenus, manipulent les ordinateurs, réfléchissent aux moyens techniques nécessaires à leurs projets. Ce volet numérique est d'autant plus important que l'utilisation de l'informatique est grandement présent en technologie, discipline qui disparaît en 6e à la rentrée 2023. Les moyens nécessaires au

fonctionnement de cet atelier ne sont plus présents par choix de la direction. Une demande a été faite pour trouver des fonds pour rémunérer dans une moindre mesure les enseignants engagés dans le dispositif mais pour l'instant, aucune réponse n'a été apportée.

Nous savons très bien que le public accueilli à Carnot a besoin de projets innovants. Nous nous demandons aujourd'hui quelles possibilités s'offrent à nous pour faire progresser nos élèves et pour leur donner envie d'aller plus loin dans leurs connaissances et leurs compétences. Le maintien de tous nos dispositifs est essentiel. Mettre en avant l'intérêt général s'entend parfaitement dès lors qu'il ne s'accompagne pas d'un appauvrissement de notre système éducatif public. On peut encore avoir envie d'un projet éducatif audacieux pour nos élèves : une option pour tous accompagnée des moyens nécessaires !

Nous demandons un abondement d'heures afin de permettre de maintenir les dispositifs existants sans les mettre en concurrence : des groupes en Histoire-Géographie en 3ème pour travailler l'argumentaire du DNB , des dédoublements en Anglais et des éléments détaillés ci dessus.

Dans l'état, nous nous opposerons donc à toute proposition réduisant le champ des possibles de nos élèves avec une telle dotation horaire globale , car aucune proposition qui nous satisfasse ne semble possible avec une enveloppe globale aussi faible.

Nous sommes à votre disposition pour un entretien afin de vous exposer les moyens nécessaires dont le collège a besoin pour jouer pleinement son rôle.

Motion à l'initiative des professeurs et des personnels d'éducation du Collège Carnot d'Auch

Le 14 février 2023

Par cette motion, les enseignants et les personnels d'éducation du collège Carnot d'Auch dénoncent la situation de l'intendance de notre collège depuis la rentrée 2021.

Nous avons appris la semaine dernière que le contrat de l'adjointe gestionnaire, Mme Ruggieri, ne serait pas reconduit. Nous ne sommes pas au fait de tout ce qui se passe dans le service d'intendance mais nous tenons à rappeler certains faits et à alerter les autorités sur la situation de notre établissement.

En décembre 2021, alors que les enseignants avaient été réunis deux semaines auparavant pour évoquer les projets de sortie et de voyages de la deuxième partie de l'année scolaire 2021-2022, la direction avait annoncé qu'il n'y avait plus d'argent au collège et que toutes les sorties et

les voyages seraient donc annulés faute de moyen. Après cette douche froide, les représentants des personnels et des parents avaient demandé des explications.

Le gestionnaire, M.Dupré, est en arrêt maladie la semaine du Conseil d'Administration de décembre 2021 et c'est un contractuel qui vient préparer la présentation du budget qui n'avait pas du tout été entamée.

Une majorité des membres du Conseil d'Administration vote contre la présentation du budget demandant une remise à plat des finances du collège par des autorités compétentes, demandant comment il est possible d'avoir de l'argent une semaine (fin novembre 2021) et deux semaines plus tard plus rien (début décembre 2021).

Janvier passe et lors du Conseil d'Administration de février, Mme Rogé, principale, annonce que les autorités sont passées et qu'il n'y a aucun problème mais qu'il faut faire des économies. Entre-temps, plusieurs gestionnaires démissionnent de leur poste, dénonçant les difficultés dans lesquelles se trouve l'établissement et en avril arrive Mme Ruggieri, 5^e sur le poste depuis septembre 2021.

Celle-ci n'est pas formée pour la gestion d'un établissement scolaire et ne commencera sa formation qu'en septembre.

Les enseignants ont ainsi travaillé avec ce budget plus que serré pour dépenser le moins possible d'argent, ne prévoyant de sorties que pour une partie des élèves et non pour tous, utilisant les fonds du Foyer Socio Educatif ou récoltant des fonds par divers moyens.

En décembre 2022, le budget annoncé retrouve ses projets et voyages. Les membres du Conseil d'Administration sont perplexes. Comment avons-nous tout perdu puis tout retrouvé ?

Aujourd'hui, nous apprenons, avec le départ de Mme Ruggieri, qu'il existe de nombreux dysfonctionnement dans le service de l'intendance avec, entre autres, des problèmes de bourses, de cantine et autres qui mettent certaines familles en difficulté.

Lors du conseil pédagogique du 9 février 2023, suite à une question posée par un enseignant (en lien avec le paiement de fournisseurs), la situation de Carnot est évoquée comme complexe et le poste comme surdimensionné pour un personnel comme Mme Ruggieri. Cette situation était pourtant déjà connue des services du Rectorat puisque le vote contre le budget devait être accompagné d'un examen attentif par les autorités de contrôle et c'est en connaissance de cause que Mme Ruggieri avait été recrutée pour ce poste. Elle a d'ailleurs obtenu un temps complet alors que M Dupré était revenu à temps partiel et n'avait plus le droit de s'occuper de la partie comptable du poste.

Nous demandons donc à ce qu'un audit comptable complet soit effectué par les autorités de contrôle permettant aux membres du conseil d'administration d'avoir une vraie vision des finances de l'établissement.

Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier dernier son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision arbitraire, aucunement concertée, est en tout point inacceptable.

Tout d'abord, elle retire aux élèves la possibilité de consolider dès leur entrée au collège de nombreuses notions qui concourent de façon indéniable à une meilleure compréhension du monde qui les entoure.

Ensuite, cet enseignement de technologie, initié dès l'école maternelle et poursuivi au primaire sous la dénomination de « sciences et technologie », serait ainsi amputé en toute incohérence de l'un de ses piliers

sur la dernière année du cycle 3 en Sixième, avant de réapparaître en Cinquième et sur l'ensemble du cycle 4.

De même son rôle dans l'acquisition de notions et compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques sur cette première année de collège est primordiale et ne devrait pas être remis en question.

De surcroît, cette annonce à quelques semaines du vote en conseil d'administration des DHG dans les collèges met aussi forcément à mal les équipes pédagogiques et de direction de ces établissements. En outre, M. Le Ministre semble en effet vouloir maintenir un enseignement de Sciences et Technologie sur

le cycle 3 dans les années à venir, mais désormais sans professeur de Technologie ... faisant ainsi peser sur nos collègues de SVT et de P-C la responsabilité de compenser en partie notre enseignement, avec non plus

quatre mais trois heures pour cela, tout en les contraignant de fait à une certaine bivalence.

Enfin, la répartition qui nous est proposée ne respecte pas non plus le seul décret en vigueur à ce jour, à savoir le décret du 19 mai 2015 attribuant 4 heures au pôle P-C, SVT et Technologie en 6°. Le seul texte publié pour l'instant du 12 janvier 2023 au BO n'évoque même pas la suppression de la Technologie en

6ème. Notre ministère contraint donc les chefs d'établissement à présenter des répartitions ne respectant aucun cadre légal, et oblige l'ensemble des membres de ce conseil d'administration à cautionner cette pratique en leur demandant de se positionner dessus.

Pour conclure, cette décision arbitraire et incohérente n'est assurément au final qu'une mesure comptable, supprimant une discipline pour financer à moyens constants des heures de soutien en faveur d'autres. Ne serait-il pas plus judicieux de donner au 1^{er} degré les moyens de travailler correctement au lieu

de créer cette pseudo-remédiation au collège ? Là encore, cela démontre le peu de considération de notre

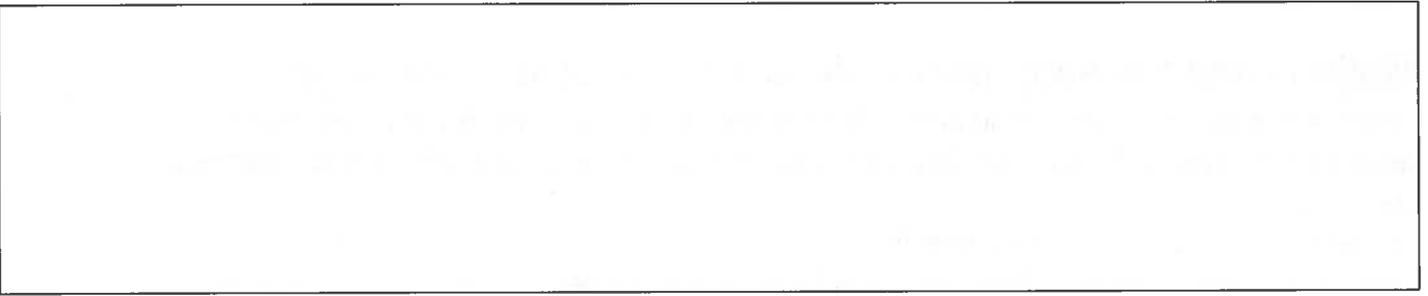
Ministère pour les équipes enseignantes, les personnels de direction, et pour le respect de la qualité des enseignements que sont en droit d'attendre nos élèves et leurs parents de l'Éducation Nationale.

Nous invitons ainsi l'ensemble des membres de ce conseil d'administration à dénoncer ce choix ministériel de supprimer la Technologie en Sixième en votant POUR cette motion.

En vous remerciant pour votre soutien.

Les représentants des personnels enseignants,
éducatifs et de vie scolaire

17/02/2023



Fin de séance à : 19h55